

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-02**

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 11

Votants : 12

**OBJET** : TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC LIES A L'AMENAGEMENT DE LA PLACETTE DE LA CROZE

**L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept mars, à 20 heures 30,**

Le Conseil Municipal de la Commune de **GRENAY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CAUQUIL Alain, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 13 mars 2023

**Présents** : M. CAUQUIL Alain, Mme MILITI Vincenza, M. VERGNAIS Didier, Mme FASSINOT Christine, M. THIMONIER Franck, Mme ROCLE Nathalie, MM. ABADIE Frédéric, BERCIMUELLE Laurent, MONTAGNON Bruno, DESSERTINE Sébastien, Mme CHENAVIER Christelle,

**Absents** : M. JARRIGE Jérôme, Mmes LONGEARD Gaëlle (*pouvoir à Vincenza MILITI*) BAUDEQUIN Christelle, M. ASTRUC Pierre-Charles, Mmes DE ALMEIDA Marielle, CORNET Sophie, PARENTI Sandrine, M. PLOCH Romain

**Secrétaire de séance** : M. THIMONIER Franck

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la Commune de Grenay, Territoire Energie Isère (TE38) envisage de réaliser, dès que les financements seront acquis, les travaux d'éclairage public liés à l'aménagement de la placette de la Croze.

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à ..... 9 334 € ;  
Le montant total des financements externes s'élève à ..... 5 408 € ;  
La participation aux frais du TE38 s'élève à ..... 222 € ;

**La contribution prévisionnelle aux investissements  
pour cette opération s'élève à : ..... 3 704 €.**

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38.

**Le Conseil Municipal**, entendu cet exposé et après délibération, *à l'unanimité* :

- **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :
  - prix de revient prévisionnel TTC de l'opération ..... 9 334 € ;
  - financements externes ..... 5 408 € ;
  - **participation prévisionnelle communale** ..... 3 926 € ;  
(*frais TE38 + contribution aux investissements*)
- **PREND ACTE** de la participation communale aux frais du TE38, d'un montant de ..... 222 € ;
- **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de ..... 3 704 €.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus  
Pour copie conforme :  
Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 14 avril 2023

Le Maire,



Alain CAUQUIL